



Envoi au contrôle de légalité le : 16 octobre 2023

Publication électronique le : 16 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT LA VIE ACTIVE - SITE DE BREBIÈRES

(N°2023-404)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.113-1 à L.114-5, L.121-1 et suivants et L.241-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à l'association La Vie Active une subvention d'investissement d'un montant de 2 200 000 € pour son projet immobilier de réhabilitation du site de Brebières en plateforme de services, selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association La Vie Active, la convention qui sera établie pour préciser les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C02-425C08	2324/90425	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	2 200 000,00	2 200 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



..... **CONVENTION**

Pôle solidarités

Direction de l'autonomie et de la santé

Objet : Aide à l'investissement

Entre le Département du Pas-de-Calais, collectivité territoriale, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, identifié au répertoire SIREN sous le n°226 200 012, représenté par Monsieur **Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 18 septembre 2023.

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association La Vie Active dont le siège est situé 4, rue Beffara 62000 Arras, représentée par son Président monsieur Alain Duconseil, statutairement mandaté à cet effet,

Ci-après désigné par « la Vie Active »

d'autre part,

Vu : le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3211-1 ;

Vu : le code de l'action sociale et des familles ;

Vu : la demande de subvention d'investissement de la Vie Active du 14 Avril 2023 ;

Vu : la décision de la Commission Permanente en date du 18 Septembre 2023, accordant à l'association La Vie Active, une aide à l'investissement de 2 200 000 € dans le cadre de son projet de restructuration du site de Brebières en plateforme de service impliquant la réhabilitation du bâtiment existant ainsi que la construction d'une extension.

Vu : l'autorisation de programme votée le 30 janvier 2023 par le Conseil départemental - C02 – 425 C – sous-programme C02 – 425 C 08 – Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées –.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement d'une subvention à l'investissement par le Département du Pas-de-Calais à l'association La Vie Active et les modalités de contrôle de son emploi, destinée au financement de la réhabilitation du site de Brebières en plateforme de services. Le montant global de cette opération s'élève à 4 942 644 €.

Article 2 : Financement

Une subvention est attribuée à l'association La Vie Active pour financer l'opération reprise à l'article 1^{er} d'un montant de 2 200 000 €.

Article 3 : Engagements du Département

Le Département s'engage à verser la subvention départementale, sous réserve du respect des clauses de la présente convention.

Article 4 : Engagements de l'association La Vie Active

L'association La Vie Active s'engage :

- à mettre en œuvre les travaux de restructuration immobilière;
- à veiller à la conformité des travaux avec le projet validé ;
- à programmer avec les représentants du Conseil départemental des visites régulières, au minimum une fois par semestre ou sur demande expresse desdits représentants ;
- à achever les travaux dans un délai de 4 années à compter de la date de signature de la présente convention.

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'association La Vie Active s'accompagne de la reconnaissance et de la visibilité de son rôle et de son action auprès des partenaires de l'association La Vie Active, des collectivités et des habitants du territoire.

L'objectif de cette communication est d'assurer la transparence sur l'octroi des fonds publics et la valorisation de l'action du Département. À ce titre l'association La Vie Active s'engage à mentionner le soutien financier du Département et à faire figurer le logo du Département sur tous les supports concernant la réalisation du projet financé dans le cadre de la présente convention ;

Les normes à respecter sont précisées sur le site internet du Département www.pasdecals.fr – document à télécharger/logotype.

L'association La Vie Active s'engage en outre, à faire apparaître la mention suivante : « Une réalisation rendue possible grâce au soutien du Département du Pas-de-Calais » (panneaux de chantiers, de communication...).

Cette action est définie sous la responsabilité l'association La Vie Active et n'engage que son auteur.

Article 10 : Litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY

Pour l'association La Vie Active,

Le Président

Alain DUCONSEIL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service de la Qualité et des Financements

RAPPORT N°69

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT LA VIE ACTIVE - SITE DE BREBIÈRES

Contexte:

Le Département du Pas-de-Calais soutient les projets d'évolution de l'offre dans le champ du handicap afin de mieux répondre aux besoins et de proposer un cadre de vie plus adapté aux personnes en situation de handicap. Le Département accompagne ainsi les projets des organismes gestionnaires qui œuvrent dans ce domaine et a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement par subvention.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'ambition n° 12 du Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 « Adapter l'offre en lieux d'accueil et les ouvrir sur leur environnement ».

Le projet de l'association La Vie Active : restructuration du site de Brebières en plateforme de service

*** Présentation du projet**

Dans le cadre de la recomposition de son offre, l'association La Vie Active a souhaité faire évoluer son projet sur le site de Brebières comprenant jusqu'à présent 36 places (16 hébergements permanents en foyer d'hébergement et 20 accueils de jour).

La transformation actée dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) portera la capacité du site à 32 places:

- 15 places de foyer de vie dont une place d'hébergement temporaire ;
- 6 places de foyer d'hébergement ;
- 5 places de section d'accueil de jour ;
- 6 places d'établissement d'accueil médicalisé, cofinancées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant la prévention des départs non souhaités d'adultes en situation de handicap vers la Belgique, dédiées à des personnes présentant des troubles du spectre autistique sur

l'Arrageois.

* Calendrier, coût des travaux et financement

Ce projet s'organise en deux phases concomitantes :

- construction d'une partie neuve qui s'étendra de juin 2023 à mai 2024 ;
- réhabilitation des bâtiments existants : démarrage des travaux en septembre 2023 pour une durée de 9 mois.

L'ouverture de l'ensemble des places serait effective en septembre 2024.

Le coût global de l'opération immobilière est estimé à 4 293 840 €.

Le coût des équipements est quant à lui estimé à 648 804 €

Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 2 200 000 d'euros à l'association La Vie Active, soit environ 52 % du coût total de l'opération immobilière. Le solde sera financé majoritairement par emprunt (1 916 080 €) complété par des réserves d'investissement.

Lors du vote du budget 2023, le Département a voté une autorisation de programme de ce montant.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à l'association La Vie Active une subvention d'investissement d'un montant de 2 200 000 € pour son projet immobilier, selon les modalités définies au présent rapport,
- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, avec l'association La Vie Active, la convention qui sera établie pour préciser les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-425C08	2324/90425	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY